

3.1

Avis et communiqués

3.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Erratum

Accord de coopération sur les fonctions d'innovation en matière de coopération et d'échange d'information concernant les fintechs (Innovation Functions Co-operation Agreement)

Veillez prendre note qu'une erreur s'est glissée dans l'avis concernant l'*Accord de coopération sur les fonctions d'innovation en matière de coopération et d'échange d'information concernant les fintechs avec la Securities and Futures Commission* (la « SFC »), l'organisme de supervision et de surveillance des marchés financiers de Hong Kong qui a été publié dans la section 3.1 du bulletin du 8 juillet 2021 (vol 18, n° 27).

Le troisième alinéa aurait dû se lire comme suit :

« L'Autorité échangera notamment de l'information sur les tendances de l'innovation financière, sur les enjeux de réglementation liés aux nouveaux modèles d'affaires qui émergent ainsi que sur d'éventuels projets innovants communs entre l'Autorité et la SFC. Ce protocole permettra également aux fintechs autorisées de disposer d'un soutien personnalisé et d'un accompagnement si elles désirent offrir leurs produits et services à Hong Kong (et inversement). »

Le 29 juillet 2021